



Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un et le mercredi quinze décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres à 9h00, la séance débute et les **31 membres présents et représentés** ont eu à statuer sur les points suivants :

01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Franck MOGADE est désigné par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents et représentés.

02- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2021 est soumis à l'approbation et est adopté par **28 voix pour et 1 abstention**.

03- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Dominique RANTIN

Aucune observation n'étant formulée, le conseil prend acte des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- Neuf (9) actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :

- 1) l'arrêté n°592-2021/RA en date du 3 novembre 2021, portant sur le terrain situé Source Marie DÉAU - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 470 de la section H et appartenant à madame CLIO Chantal épouse TAYÉE,
- 2) l'arrêté n°595-2021/RA en date du 8 novembre 2021, portant sur le terrain situé 52 allée de la Tolérance – Cité Union - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 118 de la section AC et appartenant à monsieur NEPERT Zoé,

- 3) **l'arrêté n°596-2021/RA en date du 8 novembre 2021**, portant sur le lot n° 345 de l'ensemble immobilier "Le Domaine de Sainte Marie" situé lieudit Habitation Anse Azérot - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous les n° 006, 150, 272 et 453 de la section I et appartenant aux conjoints EGOUY, à mesdames GARLOT Christiane, MOUSTIN Emilie Sarah et à monsieur MOUSTIN Florian Anthony,
- 4) **l'arrêté n°597-2021/RA en date du 8 novembre 2021**, portant sur le terrain situé VC de Bon Air - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 727 de la section N et appartenant à monsieur MALDEBAULT Jean-Claude,
- 5) **l'arrêté n°598-2021/RA en date du 8 novembre 2021**, portant sur le terrain situé 206 rue du Bon Manioc - Pérou - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°7 de la section R et appartenant à madame HAURE Marie,
- 6) **l'arrêté n°613-2021/RA en date du 22 novembre 2021**, portant sur le terrain situé 152 rue du Bon Manioc - Pérou - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°432 de la section R et appartenant à monsieur LORDINOT Sully,
- 7) **l'arrêté n°617-2021/RA en date du 1^{er} décembre 2021**, portant sur le terrain situé au quartier Belle Etoile - 24 impasse des Quénettes - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°285 de la section H et appartenant à madame Cécile Danielle VENKATAPEN,
- 8) **l'arrêté n°618-2021/RA en date du 1^{er} décembre 2021**, portant sur le terrain situé 472 rue Clair Plessis - Fonds Saint Jacques - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°816 de la section D et appartenant à monsieur BOURGADE Vladimir et madame LAVAL Nathalie,
- 9) **l'arrêté n°619-2021/RA en date du 1^{er} décembre 2021**, portant sur le terrain situé VC de Bezaudin - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°1058 de la section E et appartenant à la SCI TIPITON.

04 - ADRESSAGE ET RACCORDEMENT POSTAL

Rapporteur : monsieur Daniel BATAILLE

A l'issue de la présentation effectuée par madame Arlette GROS-DESORMEAUX, le Conseil prend acte du bilan relatif à l'adressage et au raccordement postal.

Arrivée de Mme Laura LAUREAT et de monsieur Patrick BONIFACE, respectivement à 17h 28 et 17h 34.

05 - APPROBATION DE LA SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE SHB (SUSTAINABLE BANANA SCIENCE)

Rapporteur : monsieur Jean-Baptiste ROTSEN

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil :

- approuve le projet de conclusion de bail emphytéotique en faveur de la société SHB (Sustainable Banana Science),
- autorise monsieur le maire à négocier le montant de la redevance en tenant compte de l'avis de la commission urbanisme et du prix du marché,
- autorise monsieur le maire à signer ledit bail et tout document relatif à sa mise en œuvre.

06 - APPROBATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°01/2021

Rapporteur : madame Carine BERNARD

Les membres du Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, soit par 31 voix pour :

- approuvent la décision modificative n° 01/2021 au budget de l'exercice 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de **21 765,00 euros**.
- donnent tout pouvoir à monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

07 - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ENDOMMAGÉS SUITE AUX INTEMPERIES DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

Rapporteur : monsieur Franck MOGADE

Les membres du conseil décident, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuvent la modification du plan de financement des travaux de réfection des équipements communaux endommagés suite aux intempéries du mois de novembre 2020, qui est le suivant :

	Montant	Pourcentage
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	1 000 000,00 €	17,57 %
ETAT (FSOM)	1 992 281,21 €	35,00 %
AUTRES	2 130 727,61 €	37,43 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	569 223,20 €	10,00 %
TOTAL	5 692 232,02 €	100,00 %

- autorisent monsieur le maire à solliciter les aides auprès d'autres partenaires financiers,
- autorisent monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à la décision.

08 - APPROBATION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITES DU PLAN MERCREDI

Rapporteur : madame Violaine DIAZ

Les conseillers, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuvent à l'unanimité des présents et représentés, la tarification des accueils collectifs de mineurs du plan mercredi, à savoir :
 - la participation des parents modulée selon les situations sociales en lien avec le quotient familial défini par la CAF,
 - les montants de cette participation de :
 - 3,25 € /jour/enfant pour le premier quotient familial,
 - 5,75 € pour le second quotient,
 - 12,25 € / jour / enfant hors quotient familial de la CAF.
- attribuent tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

09 - APPROBATION DE L'AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DIRECTE DES FRAIS DE MISSION DU MAIRE

Rapporteur : madame Séverine TERMON

En l'absence de monsieur le maire, le Conseil siégeant sous la présidence de madame Séverine TERMON, 1^{ère} adjointe, décide à l'unanimité des présents et représentés, soit 30 voix pour :

- d'autoriser monsieur le maire à effectuer des déplacements, et plus particulièrement hors de la Martinique, pour représenter la collectivité dans les institutions publiques et privées
- d'autoriser la prise en charge directe des frais de mission (transports, hébergements, etc) du premier juillet 2020 jusqu'à la fin de la mandature
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à la décision.

10 – PROCEDURE DE DECHARGE DE FONCTION – FIN DE DETACHEMENT

Rapporteur : monsieur le maire

Les membres du conseil prennent acte de la fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de monsieur Thierry JEANNE en qualité de directeur des services techniques municipaux, ce à compter du 1^{er} mars 2022. Cependant, il sera nommé en qualité de directeur de l'environnement et du patrimoine, ce, après réunion du comité technique qui devra se prononcer sur le nouvel organigramme.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire signale qu'il a demandé aux services financiers, à monsieur le directeur général des services ainsi qu'à monsieur ROTSEN de lui faire parvenir un état détaillé des différents projets de la ville. Il est ressorti que les projets n'avancent pas alors que 20.000.000,00 € (vingt millions d'euros) ont été mobilisés à cet effet.

Il fait part de son profond mécontentement et souligne qu'il sera présent régulièrement à compter du mois de janvier 2022 afin de faire démarrer un certain nombre de projets.

Il indique qu'il existe un projet qui lui tient particulièrement à cœur, c'est celui du stade et invite monsieur BONIFACE à lui faire part de l'état d'avancement des travaux.

Monsieur BONIFACE précise :

➤ Le Stade :

- 14 lots de travaux sont notifiés aux entreprises retenues suite à l'appel d'offre.
- Préparation de l'ordre de service avec les entreprises titulaires.
- Réunions dès la semaine prochaine avec les principales entreprises et la maîtrise d'œuvre pour mise en place d'une stratégie de démarrage des travaux de préparation début janvier 2022.
- Contact sera pris avec les entreprises titulaires dès la semaine prochaine pour un démarrage en janvier 2022 pour une durée de 15 mois.
- Réception des travaux prévue au 1^{er} trimestre 2023.

Monsieur le maire souligne qu'il y veillera personnellement. Puis il invite monsieur MOGADE à faire le point sur les logements sociaux.

Monsieur MOGADE indique ce qui suit :

➤ Les logements sociaux :

- **Reculée Est** - 76 LLS
- Opération livrée et attribuée – reste à inaugurer
- **Reculée Ouest** - 48 logements
- inauguration effectuée.
- **Amédée Knight** (Rue de la Libération – 16 logements - SIMAR)
- livraison prévue dernière semaine de décembre 2021 et attribution terminées.
- inauguration prévue en 2022.
- **Eudorçait** (24 logements – SMHLM)
- en cours de finalisation (espaces verts en cours)
- **Résidence Belle Etoile** (logements – SIMAR)
- inauguration et livraison effectuées
- **Desproges** - 3 ilots (55 logements - OZANAM)
- quelques difficultés de fin de travaux
- travaux sur la Rue des Etages entièrement terminés
- **Cadran** (12 logements - SMHLM)
- en cours d'achèvement sur partie 2nd œuvre (toiture, mise hors d'eau, hors d'air toiture, fenêtres, ..)
- **Bassin Noir - Fourniols** (60 logements) - promoteur privé
- bâtiments en cours de finition : peinture fait
- partie paysagiste - espaces verts en cours
Une partie appartements et une partie villa à l'arrière du projet

Monsieur le maire informe de la mise en place d'une brigade de nettoyage de la plage de SAINTE MARIE. L'équipe est constituée de 11 personnes faisant partie du personnel de la ville (2 femmes et 9 hommes). Ces personnes font un travail considérable et remarquable et ont pour mission de mettre en lumière le Tombolo, de nettoyer les abords, de faire en sorte que le site soit propre régulièrement.

Il adresse ses félicitations à ladite équipe. Puis, il salue le travail effectué par monsieur Jean Pierre GUSTAVE en qualité de chef d'équipe chargé de piloter cette opération.

Monsieur le maire rappelle les différents projets pour lesquels la Ville devra mettre l'accent en 2022. A savoir :

- le stade (projet phare),
- la reconstruction de la passerelle des écoliers,
- la réfection de la toiture de l'école Félix LORNE,
- la sécurisation de certaines écoles,
- la réhabilitation du plateau sportif de Bezaudin,
- les travaux d'aménagement de la Place Eugène MONA (2^{ème} tranche),
- les travaux de canalisation des eaux de ruissellement à la Rue RELUT au quartier Rodon,
- la mise aux normes et l'extension du salon de recueillement,
- la réhabilitation du boulodrome de Cité Union,
- l'aménagement du Carrefour de Pain de Sucre,
- etc ...

Après avoir remercié les élus et les services administratifs et techniques pour la qualité et la bonne tenue de la séance, il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

FIN DE SEANCE : **19h 10 mn**

Fait à SAINTE MARIE, le 16 décembre 2021

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT

